L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 15 DECEMBRE.

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

Compagnie Nationale de Télégraphe, vient d'être organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui ont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Northern Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il n'est de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, tachant pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit : un pour cent du montant de la souscription, et non de plus, lorsqu'à ce que toutes les actions soient prises ; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra donc le titre de la Compagnie au

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à ce que presque tous les points qu'ont atteinte les monopoleurs actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été accordées en un diadème monopole ; elles payaient plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il a permis et permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit du passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi de Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée détend tout transfert des privilèges non usités.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et non de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises ; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra donc le titre de la Compagnie au

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à ce ou presque tous les points qu'ont atteinte les monopoleurs actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été accordées en un diadème monopole ; elles payaient plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il a permis et permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit du passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi de Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée détend tout transfert des privilèges non usités.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour commencer et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évolution des personnes responsables qui contribuent à établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscrivent en capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résidant des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levee, Nouvelle-Orléans, Lou.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de E. G. DUB & CO., No 79 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards.

6 sept.—3 m.L1 2 M J S

MUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAM

RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1866 ..... $ 40,072 32

Savoir:

Sur les risques d'incendie...	$ 30,855 62
Sur les risques de mer.....	3,836 41
Sur les risques de rivière.....	5,379 29
	$ 40,072 32

Moins:

Pertes sur les risques d'incendie.....	$ 4,361 71
Pertes sur les risques de mer	5,939 43
Pertes sur les risques de rivière	1,073 35
	$ 11,400 49
	$ 28,192 79
Frais de bureau, loyer, licences, etc., déduction faite du montant en crédit du compte courant.....	$ 13,320 45
Réassurances.....	2,356 43
Primes remboursées.....	300 11
	$ 15,976 99
15 p. 0/0 alloué aux courtiers.....	4,065 39
	$ 8,156 25
Reserve pour risques non expirés.....	6,252 00
	$ 1,903 25
En caisse.....	$ 3,300 40
Effets à recevoir.....	302 21
Scrips d'autres Compagnies	
d'assurances.....	3,300 00
Primes en voie de perception	4,977 94
Balance due par les bilans de souscription, considérée bonne	75,209 00
	$ 87,189 60
Valeurs douteuses, portées sur compte courant.....	$ 28,962 82

Extrait correct des livres de la Compagnie,

LLOYD B. COLEMAN, président,

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assurments et signé devant moi, ce 25 août 1866.

JOHN P. MONTAMAT,

Juge de Paix.

LA Compagnie d'assurance Mutuelle du Stam, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Listes de Billets de Souscription supplémentaire circulent en ce moment et ne signeront rapidement ; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $300,000 permettre d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire vivement rendre la Compagnie utile et prospère ; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le concours généreux de notre population.

A l'Assemblée qui a eu lieu le 20 juillet 1866, les mêmes Directeurs dont les noms suivent, ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE, ARTHUR SOTALL
ADOLPHE SCHEIZER, S. LAPLACE,
FORRESTER SOLHONDE, J. MASKLIAN,
CHS. G. JOHNSON, J. BERT L. MOORE,
J. P. TODD, R. GERBOR
E. L. SAUCE, EDWARD COCHRAN

A une nouvelle élection, le 17 août 1866, M. L. Claiborne a été réélu président et M. C. Engstfeld secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire

oct—1m

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[M. HENRI GAILLARDET, 8 Passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent, que doivent s'adresser MM. les banquiers, uniquement pour les spécialités de Pharmacie, Drogueria, Parfumerie, Bonneterie, Articles de Paris, &c.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.]

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE

VICHY

(PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT)

Administration : PARIS, 22, BOULEVARD MONTMARTRE.

PASTILLES DIGESTIVES.

Ces Pastilles sont indispensables aux personnes qui habitent les Colonies.

Elles sont préparées avec les Sels des Sources et s'emploient à la dose de 2 ou 4 avant ou après le repas. Elles évitent les aigreurs et pesanteurs d'estomac, et sont indispensables dans tous les cas si fréquents d'indigestions difficiles, lentes, pénibles, laborieuses.—Les Pastilles sont fabriquées sous la Surveillance et le CONTROLE DE L'ETAT.

VICHY FORME ET INSCRIPTION DE LA PASTILLE CONTROLÉE PAR L'ETAT. VICHY

Elles se vendent par Boîtes de 300 Grammes.

VENTE ET EXPEDITION DE TOUTES LES EAUX MINERALES

DÉPOTS à la Nouvelle-Orléans : CHURCH & DRULIEET, 123, Gravier St.; MAUSSELL & BOGEL et DUCONGE, Droguistes.—A New York : BOUCHE FILS, 27, Beaver St.; E. FOUGERA, North William St.; MM. JOHN MILHAU & Cie, Broadway.

INJECTION CADET

La SEULE qui, sans autre remède, guérisse radicalement, promptement et sans danger de rétrécissement les écoulements, anciens et récents.—Certificats des premiers médecins de Paris.

Le Dépositaire HERPETINE DUREL guérit les maladies de la peau.—Paris, 7, Boulevard Denain.—Dépôt à New York, chez MM. J. Milhau et Cie.—Nouvelle Orléans, chez M. Duconge.

VIN DE GILBERT SEGUIN.

Soixante années d'expériences et de succès ont démontré l'incontestable efficacité de ce Vin, soit comme ANTI-PÉRIODIQUE pour couper les Fièvres et en prévenir le retour, soit comme FORTIFIANT dans les convalescences, appauvrissements du sang, pâles couleurs, perte d'appétit, dyspepsies difficiles, etc. Chaque bouteille est accompagnée d'une notice et porte le cachet GILBERT SEGUIN. A Paris, pharmacie GILBERT SEGUIN, 372 rue St. Honoré.—Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGÉ, droguiste ; chez MM. MAUNSELL & CIE., L. CASTEL, et dans toutes les pharmacies.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE de BRIANT

Pharmacien, rue de Rivoli, 150, à Paris.

Ce Sirop joint à un goût exquis une efficacité certaine, constatée par un rapport officiel, contre RHUMES, CATARRHES, GRIPPE, COQUELUCHE et toutes les INFLAMMATIONS et IRRITATIONS de la poitrine. Parmi les célébrités médicales qui l'ont patronné depuis 40 années, nous citerons le grand Lodoux, Guersant, de l'Hôpital des Enfants, Vesquesin, directeur de l'Ecole de Pharmacie et autres médecins des hôpitaux, professeurs de la Faculté et membres de l'Académie de Médecine de Paris.—Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGÉ, droguiste ; chez MM. MAUNSELL & CIE, L. CASTEL, O. ROBIN, 48 Royale, et dans toutes les pharmacies.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

SEUL AUTORISÉ EN FRANCE, BELGIQUE, RUSSIE et AUTRICHE.

La liste des dépositaires est considérable ; mais dans cette nomenclature, le Rob Boyveau-Laffecteur, gardant véritable par la signature du Dr. Girandeau de St Gervais, a toujours occupé le premier rang tant à cause de son efficacité constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa composition excluant comme végétale. Il guérit radicalement, sans mercure, les AFFECTIONS SYPHILITIQUES, les DARTRES, les SCROFULES, les ACCIDENTS provenant de COUCHES, de l'âge critique et de l'abus des boissons. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses récentes, invétérées ou rebelles au copaïba, au mercure et à l'iodure de potassium.

Dépôt général, 12, rue Richer, à Paris.—A la Nlle-Orléans, chez MM. MAUNSELL BOGEL droguistes.

OPPRESSION, ASTHME, SUFFOCATION,

toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES LEVASSEUR pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr.—Dépôts chez M. DUCONGÉ et M. MAUNSELL & Co.

CAPSULES-MOTHES

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris. — Médaille d'honneur

29, rue Sainte-Anne, Paris.

Traitement facile et le plus sûr des Maladies contagieuses. ATTESTATIONS nombreuses des Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris.

Pour éviter les contrefaçons, exiger que l'étiquette du dessus de boîte porte dans la pâte même du papier les initiales M. L. et Cie, et l'étiquette du dessous le nom MOTHES. — Dépôt dans les principales Pharmacies.

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

PILULES DIODURÉ DE FER & DE MANGANÈSE DE BURIN DU BUISSON

Pharmacien, Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris.

Le traitement des affections chlorotiques, ou scrofuleuses est toujours lent, souvent même il y a insuccès ou intolérance avec les préparations ferrugineuses ordinaires ; les recherches des professeurs Hannon de Bruxelles, Gensoul et Pétrequin de Lyon, Berzélius et Trousseau de Paris, ont démontré que l'on devait attribuer cet état fâcheux à l'absence dans le sang du manganèse qui doit s'y trouver toujours, conjointement avec le fer. Ces Pilules viennent donc remplir une lacune importante dans la thérapeutique, et c'est à elles qu'elles ont eu l'approbation de l'Académie de médecine et des principaux corps savants. Elles sont employées avec un succès toujours assuré, contre les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, l'irrégularité de la menstruation, et doivent être préférées aux pilules d'iodure de fer simple, dans toutes les affections anémiques, scrofuleuses, cancéreuses ou de nature syphilitique.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ducongé, Mansellet Bogel, Montauze, Deloche ; à Saint-Martinville, Castel, Schwab ; à Natchitoches, Simmons ; à Thibodeaux, J. Thibodeaux, et dans les principales pharmacies.

CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO GRIMAULT & Cie PHARMACIEN à PARIS

Ces Capsules à enveloppe de gluten, contiennent le baume de copahu associé à l'essence de Matico (arbre du Pérou), et constituent un remède infaillible contre la gonorrhée. Elles agissent sans fatigue pour l'estomac et ne provoquent jamais les nausées qu'occasionnent les capsules ordinaires ; elles ont l'immense avantage de ne pas communiquer d'odeur aux urines. C'est à ces différents titres qu'elles sont supérieures aux capsules de copahu, cubèbe, etc.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ducongé, Mansellet Bogel, Montauze, Deloche ; à Saint-Martinville, Castel, Schwab ; à Natchitoches, Simmons ; à Thibodeaux, J. Thibodeaux, et dans les principales pharmacies.

SAVON GLYCÉRINE pour blanchir et adoucir les mains. 2 fr. la boîte de 3 pains.

EXTRAIT de JUS DE LIMON et de GLYCÉRINE, pour nettoyer les Cheveux et les rendre souples et brillants. 2 fr. 50.

VINAIGRE RIMMEL, d'un arome délicieux, pour la Toilette et les Bains. 1 fr. 50.

ALMANACH parfumé et illustré, 50 cent ; franco, pour 55 cent.

EXTRAITS d'Odeur : Iris, Bouquet, Violette, Fleur nouvelle, etc. 2 fr.

COSAQUES à l'Ess de Rose, surprise amusante pour dîners, bals et soirées. Deux 1 fr.

COLD-CREAM à la Glycérine et à la Fraise. 1 fr. 50.

ARTICLES nouveaux et élégants pour Etrennes et Cadeaux.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

96, Strand, 128, Regent st., 24, Cornhill, LONDON.

DÉPOT A PARIS, Boulevard des Italiens, 17.

Dépôt chez M. DUCONGE, droguiste ; MM. MAUNSELL & BOGELL, 45 rue des Magasins ; M. SCHWAB, de Chartres.

PATE ET SIROP DE BERTHE A LA CODEINE.

Prônées par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de la Poitrine.

AVIS.

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthe, nous obligent à appeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et flacons portant la signature ci-contre.

Berthe

Pharmacien, Lauréat des Sociétés, 151, rue Saint Honoré, à la PHARMACIE DU LOUVRE.

A NEW-YORK, chez MM. J. MILHAU, Broadway, et chez les principaux pharmaciens de l'Union. A la NOUVELLE-ORLEANS, chez DUCONGE.

Capsules CAPSULES RAQUIN, DE PARIS.

Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de Médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations. Pour éviter les contrefaçons, prendre le nom de l'inventeur RAQUIN sur chaque flacon, qui est enveloppé avec le rapport de l'Académie. Se défier des Sangsues. Dans les principales pharmacies de l'Amérique, on se trouve aussi les vésicatoires et le PAIN DÉLASTERYERS.—Entrepôt, chez M. DUCONGÉ, à New-York : M. DUCONGÉ, à la Nouvelle-Orléans.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Rigney,
S. A. Tyler, J. W. Rice, Alexander Marks
C. H. Slocomb, A. Thompson, C. H. Gleardy,
F. Dubuquet, J. E. Penn, W. S. Schmidt,
Geo. A. Foulkes, Edw. Barnett, Marshall Smith.

JOSEPH ELLISON President. W. S. PIKE, Vice-President.
SY-CLAIRE DARNE, Ag. Gén. W. T. HARPER, Sec.

Médecins consultants,

Dr S. A. Moss, Dr A. Choppin
Dr G. S. Lemoinier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampton Lewis, Dr W. C. Nichols.

G. A. SCHMIDT, Actuaire.

La Compagnie jouit de TOUTE SPHÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE, à primes ordinaires et annuelles—Assurances participantes et non participantes—Assurances sur tête unique et sur deux têtes, jusqu'à ce que les enfants aient pris leur place.

Les paiements se font par traites.

19 avril—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ..... Carondelet 57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ..... $4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ..... $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de

SIX MILLIONS.

Bureau : Carondelet, 57, Gravier et 35 rue Gerier.

1e sept—1m

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Laporte, V. S. Mount,
John Davidson, L. S. Pothier,
H. Zehentber, Wm McCulloch,
I. N. Marks, Wm Conery,
E. F. Schmidt, T. R. Pixley,
Wm Calmer, Anthony Bauch,
W. S. Pike, Patrick Irwin,
David Crockard, John C. Simonds,
T. Campbell, C. Cavaroc,
Gardner Stith, W. C. Nichols

Officiers.

JOHN DAVIDSON ..... Président.
W. S. PIKE ..... Vice-Président.
R. W. YOUNG ..... Secrétaire.
L. A. FOURNIER ..... Trésorier.

Médecins.

W. S. KOONTZ, Avoué.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
E. C. FOLGER, Agent.

Bureau : No 120 rue Carondelet (Bâtisse Davidson,) étage—1m

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1866.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 16 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets émis en circulation par notre Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets, pour être payés, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année à partir de ce jour, et que l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

N. AUGUSTIN,

Caissier.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,

Propriétaire.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY de chemin de fer quitte le pied de la rue Rio-Janeiro, de la Nlle-Orléans, tous les jours, à SEPT HEURES DU SOIR A. M., et un CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 7 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, en notre due route Camp et Commune, pouvent faire recevoir en dépôt leurs marchandises, dans une partie spécialement de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations de chemin, pour les débarcadères de Tesche, et à livrer à la Nlle-Iberie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) 7 heures du matin à 7 heures du soir, au pied de la rue Rio-Janeiro.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, pour le Canal Bâtard et pour Houma, sera reçu et transporté par les chaloupes de Lockport, Lafourche et Terrebonne, soit tous du bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret reçu pour le Texas doit être payé au moment de l'enregistrement, et le fret pour l'Indiana doit être payé au Texas.

G. W. S. RAYNEY,

Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 20 janvier 1866.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1865.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1865, savoir :	
Sur les risques d'incendie.....	$192,477 32
Sur les risques de mer.....	69,020 94
Sur les risques de rivière.....	20 602 24
	$317,094 71
Plus, les Primes non expirés pour 1865.....	69,268 00
	$386,362 71
En outre, les primes non échéprée pour 1867	$ 64,419 00
Primes remboursées pour 1865	2,266 04
	$ 66,914 04
Montant net des primes le 31 déc. 1865.....	$321,448 67
Pertes payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie.....	$136,662 12
Sur les risques de mer	69,241 76
Sur les risques de rivière.....	2,000 00
	$208,903 88
Moins : Recouvrements.....	$ 5 76
Recouvrés de primes.....	69,64 00
	69,694 00
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., sur compte et intérêt 25 mois.....	71,810 32
Réserve pour paiement d'intérêt sur compte date en 1866 y compris les balances.....	66,715 10
	$336,623 5
Sécédée net.....	$ 27,182 00
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Dont sont neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.....	$107,200 00
Quatre bons de l'Etat de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Mont, à 70 c.....	56,000 00
Sept bons dans de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.....	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.....	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 80 c.....	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mississippi, évalués à 50 c.....	3,000 00
Soixante bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, à 40 c. et Texas, évalués à 30 c.	4,800 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.....	102,425 00
Prêts sur garanties.....	28,000 00
Prêts sur hypothèques.....	32,000 00
Effets à recevoir.....	11,300 00
Primes dues et en voie de la perception	67,188 00
Scrips d'autres Compagnies d'assurances.....	12,600 00
Numéraire n'ayant pas cours.....	4,000 00
Compte de la ville, dû et non remboursé.....	2,000 00
En caisse.....	24,974 41
	$797,766 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurmenté et signé par devant moi, ce 23 janvier 1866

PARIS CHILDERSS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de deuxième mardi de février prochain, sur pour compte d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende-scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirant le 31 août 1865. Il sera donné des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sur tous les scrips émis.

THOMAS SLOO, Président.

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jas. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jas. G. Kiehn
H. V. Lonsdale, J. M. Sandfer,
E. Rixner, J. B. Eros,
J. G. Sewell, Thos. Sloo,
Thos. A James 25 nov—y

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1866.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 31 avril 1866.

Primes d'incendie, dans l'année.....	$288,132 20
Primes de mer " "	64,602 20
Primes de rivières " "	177,554 52
	$529,779 32
Total net des primes.....	$447,084 39
Pertes par l'incendie, payées et évaluées.....	$ 99,800 00
Pertes de mer.....	67,676 00
Pertes de rivières.....	18,872 67
Taxes payées.....	20,819 54
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.....	67,640 00
	$308,812 19
Bénéfice net.....	$141,288 1
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets escomptés	$ 27,484 00
Prêt sur billets hypothécaires.....	69,345 00—196,857 00
En caisse.....	$104,377 34
Prêts garantis par actions non demandées.....	32,000 00—$137,377,34
Prêts garantis par actions à terme.....	$11,200 00
Propriétés foncières.....	78,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip.....	46,022 46—$135,272
Sous somnolidée de la ville.....	$30,000 00
Sous de la ville.....	100,000 00
Actions de Banques et autres.....	105,227 17—$235,217 17
Comptes sous bons de la ville, échus.....	$4,600 00
Du pour primes et en voie de perception.....	41,600
	$773,514 5
La Compagnie possède également Effets escomptés, actions et bons.....	$497,265
Compte de scrips forfaits.....	7,000
Intérêts sur bons.....	$7,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. ODDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurmenté et signé pardevant moi, ce 23 janvier 1866.

PARIS CHILDERSS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, sur pour sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirant le 31 août 1865. Il sera donné des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sur tous les scrips émis.

THOS. A. ADAMS, Président.

SAMUEL KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. ODDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS, C. T. BENEDICT,
SAMUEL S. NEWMAN, F. B. FOLEY,
WM. EDWARDS, A. G. OTEN,
F. SIMMS, A. THOMPSON,
JOHN PHELPS

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Sur les risques d'incendie.....	$213,316 46
Sur les risques de mer.....	66,402 64
Sur les risques de rivières.....	32,792 51
	$311,511 61
Total des primes.....	$311,511 61
Pertes payées : Sur les risques d'incendie.....	$ 99,700 00
Sur les risques de mer.....	61,000 00
Sur les risques de rivières.....	22,700 51
	$183,200 51
Taxes.....	$ 20,812 61
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$100,202 04
	$304,215 06
Bénéfice net.....	$ 7,296 55
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets escomptés.....	$271,225 27
Prêts sur hypothèques.....	170,000 00
Sur les risques de rivières.....	45,820 00
	$491,005 27
Taxes.....	20,812 61
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$100,202 04
	$304,215 06
Bénéfice net.....	$277,290 20
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets escomptés.....	$110,617 27
Prêts sur hypothèques.....	270,207 28
Billets garantis par nantissements	68,147 72
En caisse.....	128,479 34
Actions de banques et de chemin de fer	104,500,00
Primes en voie de perception.....	50,000
Sous de la ville.....	20,000 00
Effets à recevoir.....	127,154 70
Scrips de Compagnies d'Assurances.....	67,000 00
Numéraire n'ayant pas cours.....	13,000 00
Actions de la France "Lloyds Secours"	4,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."	200 00
Sous de l'Etat	1,000 00
Total.....	$1,488,414 10
En caisse : Intérêts non réclamés et intérêt à payer en juillet prochain.....	$100,348 16
25 p. 0/0 du scrip de 1866 payable en juillet	70,675 70
Primes sur risques non terminés le 31 août 1866	239,847 60
	$409,700 00
Actif net.....	$1,087,665 10
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.	

JOHN PEMBERTON, Président.

PAUL FOURGET, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

Assurmenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1866

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865. Les primes pour lesquel il sera donné des certificats à partir du dimanche, 1 juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer à partir du deuxième lundi de mars 1866, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

— DIRECTEURS —

George Urquhart, Chas. Leblanc,
A. Schwabacher, J. M. Legarpe,
G. W. Schmidt, J. Schutzer,
T. B. Blanchard, Wm. Claiborne,
Wm. Stevens, J. M. Hayes,
J. A. White, W. W. Williams,
J. Tupes.

Bureau, rue du Canal, 142—1m—15—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1866.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé : "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 16 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets émis en circulation par notre Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets, pour être payés, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année à partir de ce jour, et que l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

GEO. A. FERRET,

Caissier.

10 juin—1 m—d1 15 1

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Hemo, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,209 99
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, frais de dans la même période	217,340 73
Actif le 31 décembre 1867	570,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, sur tous contraires de payement des risques de mer, des risques contre les pertes et les avaries coûteuses et les incendies.

ALFRED HOULTON, Président.

W. H. FERRIS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. H. Allen, J. H. Lapeyre, R. E. Corcoran,
A. Hunter, Wm. Chambers, A. H. May,
E. F. Stark, J. Hayes, Alfred Hoult,
Wm M. Perkins, J. M. Lambert, Jos. C. Lapeyre.

10 fév—1 m c. l. 2 jours

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de année précédente	
Sur les risques d'incendie.....	$213,084 62
Sur les risques de mer.....	220,724 17
Sur risques de rivières.....	20,645 52
	Total $1,151,502 32
Moins—Primes non risques non expirés le 31 mai 1866	$ 159,847 00
Primes remboursées.....	20,471 07
	$180,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1866.....	$971,564 15
Pertes payées : Sur les risques d'incendie.....	$271,225 27
Sur les risques de mer.....	170,000 00
Sur les risques de rivières.....	45,820 00
	$491,005 27
Taxes.....	20,812 61
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$100,202 04
	$304,215 06
Bénéfice net.....	$277,350 20
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets escomptés.....	$110,